

Rapport du Maire

Conformément à l'article 955 du Code municipal et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et suite au dépôt du rapport de l'auditeur externe, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants de la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017.

Résultats financiers 2017

La Municipalité a terminé l'exercice 2017 avec un surplus de 218 957 \$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à 542 807 \$.

Les revenus de la Municipalité en 2017 ont été supérieurs de 86 382 \$ aux prévisions budgétaires. Cette augmentation provient essentiellement des droits de mutation, pour un montant de 76 000 \$.

Dans la plupart des secteurs, les dépenses de l'année ont été moindres que le budget. Les principales exceptions sont la Sécurité publique, qui a coûté 5 971 \$ de plus que prévu et surtout la voirie municipale, où on a finalement investi 403 496 \$ au lieu des 369 310 \$ prévus (un écart de 34 186 \$) afin d'améliorer l'état des chemins municipaux.

Plusieurs investissements en immobilisations ont été effectués au cours de la dernière année, les principaux étant les suivants.

Camion-citerne	308 000 \$
Pompe portative	15 250 \$
Barrières d'eau	5 400 \$
Camion Dodge usagé	8 000 \$
Mobilier et équipement divers	3 600 \$

La dette à long terme au 31 décembre 2017 s'élevait à 1 765 600 \$, dont 151 600 \$ est remboursable par le gouvernement du Québec

Au 31 décembre 2017, la valeur imposable inscrite au rôle d'évaluation est 234 770 400 \$, une augmentation de 10 186 200 \$ par rapport à l'année précédente. Le taux global de taxation en 2017 s'établit à 0,7954 \$ par 100 \$ d'évaluation. Ce taux est en-dessous de la moyenne des municipalités de la taille de Stratford, qui s'établit à 0,9721 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Rémunération des élus

Le maire a reçu en 2017 une rémunération de 20 294 \$ (incluant une allocation de transition de 10 070 \$) et une allocation de dépenses non imposable de 5 112 \$. L'ensemble de la rémunération des conseillers pour 2017 s'élève à 31 929 \$, à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses non imposable de 15 990 \$.